

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50	M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30	M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André	M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30	M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime	M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15	Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50	M. LOTHAIRE Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10	M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30	M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno	Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway 2ème Phase - Marché n°05 287 U -
Systèmes d'énergie traction - (SYS 202) - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors de la séance du 8 juillet 2005, le conseil de communauté a, par délibération n°2005/0474, autorisé la Communauté urbaine à passer un marché n°05 287 U concernant les études, la fourniture, l'installation, les essais et la mise en service des équipements d'énergie traction pour 20 kilomètres de ligne de tramway et les 16 sous-stations de redressement dont celle du centre de maintenance Achard.

Le marché a été notifié au groupement INEO ATLANTIQUE/SECHERON le 28 décembre 2005, pour un montant de 5 026 652,63 € ht, soit 6 011 876,54 € TTC et un délai de 38 mois.

Aujourd'hui, le groupement INEO ATLANTIQUE/SECHERON est sollicité pour réaliser les prestations et adaptations suivantes au titre d'un avenant n°1 :

- fourniture et tirage de câble (ligne pilote Alimentation Par le Sol (APS)) entre les sous-stations de redressement (SSR) phase 2 encadrant les tronçons APS (montant : 33 607,31 € ht) ;
- ajout d'un feu d'indicateur de présence tension sur une voie du dépôt Bastide (montant : 4 600,00 € ht) ;
- traitement de l'exigence de sécurité « EI58 » exportée de l'APS sur les équipements phase 1 et CHR (montant : 24 515,00 € ht). La « EI58 » est une procédure de maintenance et exploitation suite à dépassement de seuil d'intensité au niveau des court-circuiteurs APS ;
- requalification des transformateurs de la SSR du centre de maintenance Achard et la SSR Charles MARTIN, en raison de la fourniture par EDF d'une tension de 20 000 V au lieu de 15 000 V (montant : 72 848,53 € ht) ;

- à la demande du Port Autonome de Bordeaux, pose d'un nouveau câble d'alimentation permettant tant l'ouverture des portes des écluses que la manœuvre des ponts (montant : 70 859,95 € ht). Ce dernier point fait l'objet d'un financement associant le Port Autonome de Bordeaux et la Communauté urbaine de Bordeaux.

Les montants des prestations et adaptations précitées ont été établis par la maîtrise d'œuvre après négociation avec l'entreprise concernée. Ces prestations ont fait l'objet de fiches modificatives validées par le Comité de validation des fiches modificatives.

L'ensemble de ces prestations n'implique pas d'augmentation au délai global du marché.

L'avenant n°1 est de 206 430,79 € ht (soit 246 891,22 € TTC) et porte ainsi le montant du marché à 5 233 083,42 € ht (6 258 767,77 € TTC).

La dépense correspondante sera prise en charge au budget Annexe Transports – Chapitre 23 - Article 23800042 - CRB H340 - Programme TW20, Exercice 2008 et suivants.

Cet avenant étant à 4,10 % du montant initial du marché, la Commission d'Appel d'Offres n'est pas sollicitée.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner l'avenant au marché n°05 287 U et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant au marché n°05 287 U pour un montant de 206 430,79 € ht avec le groupement INEO ATLANTIQUE/SECHERON ;
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 31 JANVIER 2008</p> <p>PUBLIÉ LE : 31 JANVIER 2008</p>

M. ALAIN CAZABONNE